

Section 5.—Pensions et autres dispositions en faveur des anciens combattants.*

Division des Pensions.—Cette division du ministère des Pensions et de la Santé est chargée de l'application de la loi des pensions et de la santé, de la loi des allocations aux anciens combattants et de la loi d'assistance aux anciens combattants. Elle exécute en outre sous la direction de la commission canadienne des pensions certains travaux administratifs en vertu des dispositions de la loi des pensions et de la loi des assurances des anciens soldats. Le représentant de la Trésorerie a la responsabilité de tous les paiements effectués conformément à ces lois.

Le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1938 accuse une diminution sur l'année précédente du nombre d'anciens combattants hospitalisés, soit 11,443, contre 11,742 en 1936-37 et 12,835 en 1935-36. Le département exploite huit hôpitaux dont un dans chacune des villes suivantes: Halifax, Saint-John, Ste-Anne-de-Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Il y a un atelier-refuge à Montréal et un atelier de la Croix Rouge à Victoria.

Un des aspects des attributions du département est le soin des anciens combattants dans une institution nationale pour les pensionnés, qui à cause de leur âge avancé ou de leurs infirmités, sont incapables de subvenir à leurs propres besoins. Le nombre d'anciens combattants de cette catégorie accuse une augmentation durant l'année, le total au 31 mars 1938 étant de 377 contre 299 un an auparavant, 236 en 1936 et 235 en 1935. La distribution d'appareils orthopédiques et chirurgicaux s'est maintenue avec une légère diminution. Le nombre de pensionnés secourus au cours de l'année 1937-38 est de 11,179 contre 12,322 en 1936-37 et 12,083 en 1935-36, 11,541 en 1934-35, 12,735 en 1933-34, 14,368 en 1932-33, 12,303 en 1931-32 et 8,811 en 1930-31. Les dépenses se chiffrent à \$2,232,398 en 1937-38; \$2,435,285 en 1936-37 et \$2,365,579 en 1935-36.

Le département continue d'assumer dans l'industrie la responsabilité pour les accidentés jouissant déjà d'une pension de 25 p.c. ou plus. Au cours de la présente année fiscale, les réclamations sont de 317; de 260 en 1936-37; de 279 en 1935-36 et de 222 en 1934-35. Les déboursés ont été comme il suit: 1937-38, \$39,997, 1936-37, \$18,590 et 1935-36, \$27,138. Ces déboursés dépendent dans une large mesure du nombre d'accidents graves ou mortels.

L'état ci-dessous indique la répartition des affectations, ainsi que le coût de l'administration et de l'adjudication des pensions.

SOMMES NETTES PAYÉES PAR LA BRANCHE DES PENSIONS DU MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1938.

<i>Paiements nets en espèces—</i>		
Pensions (guerre européenne).....	\$ 40,774,881	
Allocations aux anciens combattants.....	3,903,007	
Secours aux chômeurs.....	2,232,398	
Emplois d'ateliers.....	57,879	
Allocations d'hospitalisation.....	943,431	
Allocations pour apprentissage d'essai.....	67,209	
		\$ 47,978,805
<i>Coût net des services (Paiements indirects à d'anciens combattants et à ceux dont ils sont les soutiens et paiements et effectués à leur profit)—</i>		
Traitement d'hôpital.....	\$ 2,754,776	
Indemnités relatives à la responsabilité des patrons.....	39,997	
Fonds funéraire.....	60,000	
Légion Canadienne.....	9,000	
Transport (pensionnés, patients, etc.).....	71,018	
Soins ultérieurs aux aveugles et aux anciens combattants devenus aveugles....	6,094	
		\$ 2,940,885

* Révisé par F. H. Brown, secrétaire-adjoint, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.